MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
2025-01 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 174 848

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance extraordinaire du 28 avril 2025, qui se tiendra à compter de 19 h, à la salle du conseil au centre récréatif Jean-Guy Houle, situé au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

- Propriété située au 535, rue de la Rivière, correspondant au lot 4 174 848 du cadastre du Québec :

Cette demande de dérogation mineure porte sur l'élément suivant :
Implantation d'une résidence en cours avant

- Autoriser la construction d'une maison avec marge avant de 5,7 mètres, en dérogation à la norme de 7 mètres prescrite à la grille de spécification de la zone 110-R du règlement de zonage 2008-262.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 28 avril 2025, à 16 h :
  - par la poste au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0;
  - par courriel à : dg@sadlp.ca.

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, CE 10 AVRIL 2025.

Maryon Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier par intérim